

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**ANSD**

Agence Nationale de la  
Statistique et de la Démographie



**RAPPORT DÉFINITIF**

**CARACTÉRISTIQUES  
DES MÉNAGES**

**JUILLET 2025**



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



5<sup>e</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023  
(RGPH-5, 2023)  
(Décret N° 2021-1198 du 20 Septembre 2021)

## ***RAPPORT DEFINITIF***

### **THEME IX : CARACTERISTIQUES DES MENAGES**

Juillet 2025



<b>Directeur général, Directeur de publication :</b>		<b>Dr. Abdou DIOUF</b>
	Directeur général adjoint	Dr. Momath CISSE
	Directeur des Statistiques démographiques et sociales	Atoumane FALL
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales		Mamadou Ngalgou KANE
	Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion	Oumar FALL
Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines		Hawa SAMBA
Directeur p.i. de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation		Fodé DIEME
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)		Idrissa DIAGNE
	Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
	Directeur à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023		Jean Pierre Diamane BAHOU

### Coordination technique nationale

Dr. Abdou DIOUF	Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordonnateur technique national du RGPH-5, 2023
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique du CTCE
Atoumane FALL	Coordonnateur du Comité de veille et d'Assurance qualité
Ndeye Lala TRAVARE	Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP	Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain
Dr. Bourama MANE	Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données
Awa DIOP	Chef section sensibilisation et communication
Aliou SEYE	Chef section ressources humaines
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Chef section coordination des activités régionales
Babacar SEYE	Chef section finances et comptabilité
Penda AMAR	Chef section administration et logistique
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Chef de section documentation, diffusion et archivage
Moussa NDOYE	Chef section contrôle de gestion
Fatou DIOUF	Chef section marché
El Hadji Amara DOUMBOUYA	Chef section audit interne
Seydou DIENG	Chef section régie d'avances

### Comité de lecture et de validation

Dr. Abdou DIOUF	Direction technique
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordination technique
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique
Mbaye FAYE	Membre
Dr. El Hadji Oumar SENHOR	Membre
Macoumba DIOUF	Membre
Alain François DIATTA	Membre
Awa DIOP	Membre
Ndeye Lala TRAVARE	Membre
Papa Mabeye DIOP	Membre
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Membre
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Membre
Fodé DIEDHIOU	Membre

### Analystes du chapitre

Papa Mabeye DIOP	Démographe (ANSD)
Khadim DIOP	Economiste (ANSD)



**SOMMAIRE**

<b>THEME IX : CARACTERISTIQUES DES MENAGES.....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>VIII</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>IX</b>
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....</b>	<b>X</b>
<b>PRINCIPAUX INDICATEURS.....</b>	<b>XI</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>13</b>
<b>XI.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS.....</b>	<b>14</b>
<b>XI.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES.....</b>	<b>15</b>
<b>XI.3. TYPE DE MÉNAGE.....</b>	<b>15</b>
IX.3.1. Ménages ordinaires.....	16
IX.3.2. Ménages collectifs.....	18
<b>XI.4. MÉNAGES ORDINAIRES.....</b>	<b>20</b>
IX.4.1. Taille des ménages ordinaires et répartition spatiale.....	20
IX.4.2. Taille des ménages ordinaires et caractéristiques du chef de ménage..	21
<b>XI.5. STRUCTURE DES MÉNAGES ORDINAIRES.....</b>	<b>26</b>
IX.5.1. Typologie des ménages ordinaires.....	26
IX.5.2. Répartition spatiale et structure des ménages ordinaires.....	27
IX.5.3. Caractéristiques descriptives de la structure des ménages ordinaires....	30
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>35</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau IX-1 : Examen de la qualité des variables .....	15
Tableau IX-2 : Répartition des ménages par type.....	16
Tableau IX-3 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de ménage.....	16
Tableau IX-4 : Répartition des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence.....	17
Tableau IX-5 : Répartition de la population vivant dans les ménages ordinaires par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de ménage .....	18
Tableau IX-6 : Répartition des ménages collectifs par type selon le milieu de résidence.....	18
Tableau IX-7 : Répartition de la population des ménages collectifs par type selon le milieu de résidence.....	19
Tableau IX-8 : Répartition de la taille moyenne des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence.....	20
Tableau IX-9 : Taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de ménage.....	21
Tableau IX-10 : Taille moyenne des ménages par groupe d'âge selon le sexe du chef de ménage.....	23
Tableau IX-11 : Taille moyenne des ménages par niveau d'instruction selon le sexe du chef de ménage.....	25
Tableau IX-12 : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage et par région selon la typologie.....	29
Tableau IX-13 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe masculin par groupe d'âge selon la typologie.....	31
Tableau IX-14 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe féminin par groupe d'âge selon la typologie.....	31
Tableau IX-15 : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage et par état matrimonial selon la typologie.....	34

**Liste des graphiques**

Graphique IX-1 : Taille moyenne des ménages par région et selon le milieu de résidence.....	21
Graphique IX-2 : Taille moyenne des ménages selon l'âge et le sexe du chef de ménage.....	23
Graphique IX-3 : Taille moyenne des ménages par état matrimonial selon le sexe du chef de ménage.....	24
Graphique IX-4 : Taille moyenne des ménages selon le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage.....	25
Graphique IX-5 : Taille du ménage par situation par rapport à l'occupation selon le sexe du chef de ménage.....	26
Graphique IX-6 : Répartition (%) des ménages par typologie selon le sexe du chef de ménage.....	27
Graphique IX7 : Répartition (%) des ménages par typologie selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage....	28
Graphique IX8 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe masculin par groupe d'âge selon la typologie..	31
Graphique IX9 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe féminin par groupe d'âge selon la typologie....	32
Graphique IX10 : Répartition (%) des ménages dirigés par un chef de sexe masculin par niveau d'instruction selon la typologie..	33
Graphique IX11 : Répartition (%) des ménages dirigés par un chef de sexe féminin par niveau d'instruction selon la typologie....	33



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les résultats du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) montrent que sur les 2 059 855 ménages que compte le Sénégal, 2 045 436 sont des ménages ordinaires, soit 99,3%, le reste étant des ménages collectifs. Ils abritent 17 683 038 résidents (97,5%) dont près d'un ménage sur quatre (24,5%) est dirigé par une femme. Cependant, parmi les femmes chefs de ménages, 79,0% résident en milieu urbain.

La taille moyenne des ménages ordinaires est de 9 individus. Elle varie selon le milieu de résidence avec 7 individus par ménage en milieu urbain contre 11 individus par ménage en milieu rural.

Les ménages ordinaires les plus peuplés se trouvent dans la région de Sédhiou, avec une taille moyenne de 12 individus.

Les ménages dirigés par un chef âgé d'au moins 45 ans ont des effectifs plus élevés. En effet, la taille moyenne de ces ménages dépasse la moyenne de 9 individus (moyenne nationale).

Les ménages qui enregistrent les nombres d'individus les plus élevés sont ceux dirigés par un chef de ménage homme en situation de polygamie

La population des ménages collectifs est de 431 473, répartie dans 14 419 ménages. Plus de la moitié des ménages collectifs sont des daaras traditionnels (59,3 %), dont 38,1% résident en milieu rural.

Les résultats du RGPH-5 montrent des disparités dans la structure des ménages au Sénégal. Les ménages de type élargi sont la forme de ménage la plus répandue, ils concernent (6) ménages sur (10). Ce type de ménage, plus répandu en milieu rural (73,1%), est majoritairement dirigé par un homme (75,0%). La forme de ménage nucléaire vient en deuxième position avec 17,8% des ménages ordinaires.

## PRINCIPAUX INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Niveau de l'indicateur		
	Urbain	Rural	National
<b>Caractéristiques des ménages</b>			
<b>Nombre de ménages</b>			
Nombre de ménages ordinaires	1 291 988	753 488	2 045 436
Nombre de ménages collectifs	9 588	4 831	14 419
<b>Types de ménage</b>			
Proportion des ménages ordinaires	99,3%	99,4%	99,3%
Proportion des ménages collectifs	0,7%	0,6%	0,7%
<b>Taille moyenne des ménages ordinaires</b>			
Taille moyenne des ménages ordinaires	7,4	10,7	8,6
<b>Typologie des ménages</b>			
Proportion de «Ménage isolé»	10,4%	2,6%	7,6%
Proportion de «Ménage monoparental»	5,7%	2,9%	4,6%
Proportion de «Ménage nucléaire»	19,0%	15,8%	17,8%
Proportion de «Ménage élargi»	55,2%	73,1%	61,8%
Proportion de «Ménage composite»	9,7%	5,4%	8,1%
<b>Caractéristiques des chefs de ménages</b>			
Proportion de ménages dirigés par une femme	30,7%	14,0%	24,5%

## INTRODUCTION

L'objet de ce chapitre est de présenter les caractéristiques sociodémographiques des ménages ordinaires et collectifs. Il porte essentiellement sur l'analyse de la taille et de la structure des ménages. Cependant, la répartition des ménages ordinaires (99,3%) et collectifs (0,7%) n'a pas évolué entre le RGPH-5 et le RGPHAE de 2013. Par ailleurs, la proportion de la population des ménages ordinaires a légèrement baissé entre le RGPHAE de 2013 (98%) et le RGPH-5 de 2023 (97,5%). Ainsi, le RGPH-5 de 2023 a dénombré 2 059 855 ménages (ordinaires et collectifs) contre 1 618 362 au RGPHAE de 2013, soit une augmentation de 21,4% en 10 ans.

L'intérêt de mettre en avant certaines caractéristiques individuelles du chef de ménage, relève de l'importance de l'autorité et de la responsabilité que celui-ci exerce et assume en prenant les décisions importantes concernant le ménage et ses membres pris individuellement. L'autre aspect, non moins essentiel, c'est son rôle de principal pourvoyeur de revenus pour la satisfaction des besoins fondamentaux du ménage. Dans cette position, il décide de l'utilisation des moyens dont dispose le ménage en opérant des choix pour assurer un niveau de vie donné à ses membres. A ce titre, les caractéristiques du chef de ménage reflètent d'une certaine manière celles du ménage qu'il dirige.

Pour traiter cette thématique, l'analyse s'intéresse d'abord aux définitions des concepts et indicateurs et aux différentes caractéristiques de ces ménages (la typologie, la taille et la composition). L'analyse sera abordée par rapport à un certain nombre de caractéristiques propres aux chefs de ménages notamment : âge, sexe, lieu de résidence, niveau d'instruction, etc.

## XI.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

**Ménage ordinaire** : un ménage est défini généralement comme étant un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou une partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture.

Ces personnes appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM).

Dans nos langues nationales, les notions de «ndieul» en Wolof, «ngaak» en Sérère, «hirandé» en Toucouleur, «Niakhamé» en Soninké, «Siitik» ou « Fousil » ou « Sinkamé » en Diola et «Sinkiro» en Manding, rendent fidèlement le sens du concept de ménage.

L'appartenance à un ménage dépend également de la durée de résidence. En effet, toute personne ayant passé au moins 6 mois ou qui en a l'intention, est considérée comme membre du ménage.

**Chef de ménage** : c'est une personne (membre du ménage) reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Cette personne peut être désignée sur la base de l'âge (le plus âgé), du sexe (généralement, mais pas nécessairement de sexe masculin), du statut économique (personne en charge du ménage), ou pour d'autres raisons. Il n'y a généralement pas de problèmes à désigner cette personne. Le chef de ménage est une personne de référence du ménage.

**Ménage collectif** : un ménage collectif est un groupe de personnes qui, pour des raisons extra familiales notamment professionnelles, de santé, scolaires, confessionnelles, de privation de liberté, vivent ensemble dans un établissement ou une institution spécialisée. Le statut administratif ou juridique de ces institutions ou établissements exige de toute personne étrangère à l'institution, une autorisation spéciale des responsables, avant d'y mener une activité quelconque, y compris le recensement.

A la différence des ménages ordinaires, la notion de chef de ménage n'est pas utilisée pour les ménages collectifs, mais on parle plutôt de responsable.

**Population résidente** : c'est la population habituellement installée sur le territoire national et qui sert de base pour toute planification de développement.

**Taille moyenne des ménages** : elle représente le nombre moyen d'individus par ménage

**Ménage isolé** : un ménage isolé est constitué d'une seule personne ;

**Ménage nucléaire** : un ménage nucléaire est composé du couple avec ou sans enfants ;

**Nucléarisation** : Famille étroite constituée de la mère, du père et des enfants ;

**Ménage monoparental** : il est une forme particulière de ménage nucléaire qui regroupe le chef de ménage et ses enfants ;

**Monoparentalité** : La monoparentalité est un état dans lequel une personne assume seul la responsabilité de chef de ménages et ses enfants. Ce terme est souvent utilisé pour décrire la situation dans laquelle un parent, qu'il s'agisse d'un père ou d'une mère, élève seul ses enfants sans la présence de l'autre, que ce soit en raison du divorce, de la séparation, du décès ou d'autres circonstances.

**Ménage élargi** : il est composé du noyau familial et d'autres personnes avec ou sans lien de parenté avec le chef de ménage (CM) ;

**Ménage composite** : un ménage composite désigne les ménages sans noyau familial, autrement dit, ceux composés de personnes n'ayant pas forcément un lien de parenté avec le chef de ménage.

## XI.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

L'évaluation de la qualité des données consiste en une appréciation des variables d'analyse par rapport aux questions posées lors du dénombrement et en fonction des taux de non-réponse) y afférents. Les taux de non réponse des variables retenues pour l'étude permettent de déceler les erreurs éventuelles qui peuvent entacher la fiabilité des résultats issus des analyses. En effet, un taux de non réponse supérieur à 10%, affecte sensiblement la précision des indicateurs, Ainsi, pour qu'une variable soit retenue, il faut que son taux de non-réponse soit relativement faible (c'est-à-dire inférieur à 10%).

La proportion de non-réponse permet de mesurer la couverture statistique des variables considérées et d'apprécier le degré de compréhension des questions, aussi bien par les agents recenseurs que la population à propos des variables (type de ménage, type de ménage collectif et lien de parenté avec le chef de ménage). Pour ce faire, un tri-à-plat de toutes ces variables d'analyse est réalisé et si la compréhension de ces acteurs susmentionnés est bonne, une faible proportion de non déclarés sur ces variables est enregistrée.

Le tableau ci-dessous rend compte des taux de non-réponse pour chacune des variables d'analyse utilisées dans ce rapport. Il ressort de l'évaluation de leur complétude que toutes les variables sont bien couvertes. En effet, toutes les cibles et catégories concernées ont répondu aux questions. Ainsi, il n'existe pas de valeurs manquantes pour l'ensemble des variables d'analyse.

**Tableau IX1 : Examen de la qualité des variables**

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	(a) Cas valides	(b) Cas manquants	(c) Taux de valeurs manquantes (%)
1.	Type de ménage ordinaire	A11	2 045 436	0	0%
2.	Type de ménage collectif	A11a	431 473	0	0%
3.	Lien de parenté avec le chef de ménage	B04	17 683 038	0	0%

ANSD. RGPH-5, 2023

NB : Le taux de systèmes manquants est calculé par :  $c = [b/(a+b)] * 100$

## XI.3. TYPE DE MÉNAGE

Il existe deux types de ménages au Sénégal : les ménages ordinaires et les ménages collectifs. L'analyse des données du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) porte exclusivement sur la population résidente (des ménages ordinaires et collectifs) qui est la population habituellement installée sur le territoire national et qui sert de base pour toute planification de développement. En effet, 99,3% des ménages sont de type ordinaire, contre 0,7% pour les ménages collectifs.

**Tableau IX2 : Répartition des ménages par type**

Type de ménage	Effectif	Pourcentage
Ordinaire	2 045 436	99,3
Collectif	14 419	0,7
<b>Total</b>	<b>2 059 855</b>	<b>100,0</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

### IX.3.1. Ménages ordinaires

La population du Sénégal vit essentiellement dans les ménages ordinaires. Les données montrent que 17 683 038 habitants recensés résident dans 2 045 436 ménages ordinaires, ce qui représente 99,3% des ménages, dont 63,2 % sont installés en milieu urbain contre 36,8 % en milieu rural.

Sur les 2 045 436 ménages ordinaires dénombrés, 501 372 sont dirigés par des femmes, soit près d'un ménage sur quatre (24,5%). La proportion de femmes chefs de ménage est variable d'un milieu de résidence à l'autre. En milieu urbain, trois ménages sur dix (30,7%) sont dirigés par une femme alors que cette proportion est plus faible en milieu rural (14,0 %). Cependant, pour les hommes, ils dirigent 75,5% des ménages dont 57,6% résident en milieu urbain, contre 51,8% au dernier recensement (RGPHAE de 2013). Concernant les chefs de ménage de sexe féminin, bien que minoritaires dans l'ensemble, elles résident essentiellement en milieu urbain (78,1%).

L'analyse de la répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de ménage montre que les régions de Dakar (432 422), Thiès (199 256), Diourbel (144 437) et Saint Louis (144 437) enregistrent les effectifs d'hommes chef de ménages les plus élevés, tandis que les proportions de femmes chef de ménages les plus élevées sont enregistrées dans les régions de Dakar (31,6%), Ziguinchor (28,7%), Diourbel (25,8%), Saint-Louis (25,4%) et Thiès (25,1%). A l'opposé, les régions de Kaffrine (8,8%), Kolda (12,4%), Sédhiou (12,8%), Tambacounda (13,4) et Kédougou (16,2%) affiches les proportions les plus faibles.

**Tableau IX3 : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de ménage**

Contexte de résidence	Sexe du chef de ménage					
	Homme	Pourcentage	Femme	Pourcentage	Ensemble	Pourcentage
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	895 884	69,3	396 105	30,7	1 291 989	100,0
Rural	648 180	86,0	105 268	14,0	753 448	100,0
<b>Région</b>						
Dakar	432 422	68,4	200 159	31,6	632 581	100,0
Ziguinchor	62 560	71,3	25 125	28,7	87 685	100,0
Diourbel	144 437	74,2	50 352	25,8	194 789	100,0
Saint-Louis	103 182	74,6	35 069	25,4	138 251	100,0
Tambacounda	74 898	86,6	11 603	13,4	86 501	100,0
Kaolack	97 804	79,4	25 337	20,6	123 141	100,0
Thiès	199 256	74,9	66 683	25,1	265 939	100,0
Louga	97 245	80,8	23 085	19,2	120 330	100,0
Fatick	69 113	78,6	18 865	21,4	87 978	100,0
Kolda	75 491	87,6	10 709	12,4	86 200	100,0

Contexte de résidence	Sexe du chef de ménage					
	Homme	Pourcentage	Femme	Pourcentage	Ensemble	Pourcentage
Matam	53 582	76,1	16 784	23,9	70 366	100,0
Kaffrine	65 543	91,2	6 301	8,8	71 844	100,0
Kédougou	26 282	83,8	5 095	16,2	31 378	100,0
Sédhiou	42 247	87,2	6 206	12,8	48 453	100,0
<b>Total</b>	<b>1 544 064</b>	<b>75,5</b>	<b>501 373</b>	<b>24,5</b>	<b>2 045 437</b>	<b>100,0</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

Dans l'ensemble, l'examen de la répartition des ménages ordinaires selon le milieu de résidence indique que 63,2% résident en milieu urbain contre 36,8% pour le milieu rural. Hormis la région de Dakar, les plus fortes concentrations de ménages ordinaires urbaines sont observées dans les régions de Diourbel (70,3%), Thiès (64,7%) et Ziguinchor (57,6%). Tandis que pour les ménages ordinaires de la zone rurale, il s'agit des régions de Kaffrine (82,1%), Sédhiou (74,0%), Louga (73,0%), Fatick (72,5%) et Matam (70,1%). En revanche, les proportions de ménages ordinaires urbains les moins élevées sont enregistrées dans les régions de Kaffrine (17,9), Sédhiou (26,0%), Louga (27,0%) et Fatick (27,5%). S'agissant des ménages ordinaires du milieu rural, les régions de Diourbel (29,7%) et Thiès (35,3%) se caractérisent par les plus faibles proportions.

Tableau IX4 : Répartition des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		National	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	632581	100,0	0	0,0	632581	100,0
Ziguinchor	50518	57,6	37168	42,4	87685	100,0
Diourbel	136942	70,3	57848	29,7	194789	100,0
Saint-Louis	64813	46,9	73437	53,1	138251	100,0
Tambacounda	29018	33,5	57483	66,5	86501	100,0
Kaolack	56718	46,1	66424	53,9	123141	100,0
Thiès	172019	64,7	93920	35,3	265939	100,0
Louga	32438	27,0	87892	73,0	120330	100,0
Fatick	24158	27,5	63820	72,5	87978	100,0
Kolda	35857	41,6	50343	58,4	86200	100,0
Matam	21023	29,9	49343	70,1	70366	100,0
Kaffrine	12869	17,9	58974	82,1	71844	100,0
Kédougou	10455	33,3	20923	66,7	31378	100,0
Sédhiou	12580	26,0	35873	74,0	48453	100,0
<b>Total</b>	<b>1291989</b>	<b>63,2</b>	<b>753448</b>	<b>36,8</b>	<b>2045437</b>	<b>100,0</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

En ce qui concerne la population des ménages ordinaires, la population résidente dans les ménages dirigés par un homme domine et constitue 79,7% au niveau national. En milieu rural, la population des ménages dirigés par un homme est encore plus nombreuse (avec 90,0%) tandis que pour les ménages dirigés par une femme représente 29,0% en milieu rural. Dans les régions, la population des ménages dirigés par une femme est moins nombreuse à Kaffrine (6,1%), Sédhiou (8,6%), Kolda (8,7%) et Tambacounda (9,4%).

**Tableau IX5 : Répartition de la population vivant dans les ménages ordinaires par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de ménage**

Contexte de résidence	Sexe du chef de ménage					
	Homme	Pourcentage	Femme	Pourcentage	Ensemble	Pourcentage
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	6 830 380	71,0	2 790 223	29,0	9 620 603	100,0
Rural	7 255 912	90,0	806 523	10,0	8 062 435	100,0
<b>Région</b>						
Dakar	2 649 282	67,4	1 283 720	32,6	3 933 002	100,0
Ziguinchor	448 959	73,9	158 409	26,1	607 367	100,0
Diourbel	1 591 191	79,3	414 996	20,7	2 006 187	100,0
Saint-Louis	902 399	77,3	264 917	22,7	1 167 316	100,0
Tambacounda	878 387	90,6	91 024	9,4	969 411	100,0
Kaolack	1 095 503	84,6	199 307	15,4	1 294 810	100,0
Thiès	1 901 384	78,9	508 102	21,1	2 409 486	100,0
Louga	925 668	84,4	170 719	15,6	1 096 388	100,0
Fatick	751 576	84,3	139 469	15,7	891 045	100,0
Kolda	827 902	91,3	78 596	8,7	906 498	100,0
Matam	633 061	79,8	160 721	20,2	793 782	100,0
Kaffrine	744 179	93,9	48 752	6,1	792 930	100,0
Kédougou	212 502	88,2	28 455	11,8	240 957	100,0
Sédhiou	524 298	91,4	49 559	8,6	573 857	100,0
<b>Total</b>	<b>14 086 292</b>	<b>79,7</b>	<b>3 596 746</b>	<b>20,3</b>	<b>17 683 038</b>	<b>100,0</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

### IX.3.2. Ménages collectifs

Le Sénégal compte 14 419 ménages collectifs, ce qui représente 0,7% de l'ensemble des ménages du pays. Plus de la moitié des ménages collectifs sont des daaras traditionnels (59,3%), dont les 61,9% résident en milieu urbain. La répartition des ménages collectifs par type selon le milieu de résidence montre que les daaras sont largement majoritaire quel que soit le milieu de résidence (67,5% en milieu rural et 55,2% en milieu urbain).

**Tableau IX6 : Répartition des ménages collectifs par type selon le milieu de résidence**

Types de ménages collectifs	Milieu de résidence				
	Urbain		Rural		National
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Caserne	255	2,7	191	4	446
Internat	1 374	14,3	217	4,5	1 591
Couvent/Monastère	29	0,3	12	0,2	41
Hôtel/Auberge/Motel/Résidence	97	1	42	0,9	139
Etablissement pénitentiaire	39	0,4	9	0,2	48
Structure d'encadrement des personnes handicapées	2	0	1	0	3
Hôpitaux/Centres de santé/Clinique	55	0,6	30	0,6	85
Daara traditionnel	5 293	55,2	3 261	67,5	8 554
Daara moderne	592	6,2	305	6,3	897

Types de ménages collectifs	Milieu de résidence				National
	Urbain		Rural		
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Orphelinat	16	0,2	4	0,1	20
Chantier temporaire	69	0,7	33	0,7	102
Campements/Sites/Abris provisoires	23	0,2	10	0,2	33
Campements touristiques	23	0,2	5	0,1	28
Résidence diplomatique	16	0,2	13	0,3	29
Résidence d'étudiants	431	4,5	20	0,4	451
Autres à préciser	1 274	13,3	678	14	1 952
<b>Total</b>	<b>9 588</b>	<b>100</b>	<b>4 831</b>	<b>100</b>	<b>14 419</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

Au total, 2,4 % (431 473) de la population résident dans des ménages collectifs. Plus de la moitié de la population des ménages collectifs (68,9%) résident en milieu urbain. Les daaras traditionnels enregistrent le nombre de résidents le plus important avec 268720 pensionnaires, soit 60,3%. Cette situation peut être expliquée par l'influence de l'éducation coranique dans notre pays.

**Tableau IX7 : Répartition de la population des ménages collectifs par type selon le milieu de résidence**

Type de ménage collectif	Milieu de résidence				National
	Urbain		Rural		
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Caserne	16 252	73,6	5 819	26,4	22 071
Internat	61 565	86,2	9 880	13,8	71 445
Couvent/Monastère	323	78,4	89	21,6	412
Hôtel/Auberge/Motel/Résidence	587	77,6	169	22,4	756
Etablissement pénitentiaire	9 766	99,6	44	0,4	9 810
Structure d'encadrement des personnes handicapées	44	42,3	60	57,7	104
Hôpitaux/Centres de santé/Clinique	656	82,7	137	17,3	793
Daara Traditionnel	164 985	61,4	103 735	38,6	268 720
Daara moderne	18 354	72,3	7 024	27,7	25 378
Orphelinat	431	81,5	98	18,5	529
Chantier temporaire	366	52,5	331	47,5	697
Campements/Sites/Abris provisoires	239	74,7	81	25,3	320
Campements touristiques	91	61,9	56	38,1	147
Résidence diplomatique	77	48,7	81	51,3	158
Résidence d'étudiants	14 951	197,5	105	2,5	15 056
Autres à préciser	8 679	57,6	6 398	42,4	15 077
<b>Total</b>	<b>297 366</b>	<b>68,9</b>	<b>134 107</b>	<b>31,1</b>	<b>431 473</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

## XI.4. MÉNAGES ORDINAIRES

### IX.4.1. Taille des ménages ordinaires et répartition spatiale

#### IX.4.1.1. Milieu de résidence

Selon les résultats du RGPH-5, le Sénégal compte 2 045 436 ménages ordinaires caractérisés par une taille moyenne assez élevée (9 individus). Elle est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, soit respectivement 11 et 7 individus. La taille moyenne des ménages ordinaires a augmenté d'un point par rapport au dernier recensement (RGPHAE de 2013) où elle était de 8 individus.

Selon le milieu de résidence, un écart similaire d'une unité est noté entre le milieu rural et une stagnation entre le milieu urbain comparé au dernier recensement (RGPHAE de 2013) où la taille était respectivement de 10 et 7 individus. La taille du ménage ordinaire présente des disparités à l'intérieur de la région selon le milieu de résidence. En effet, les tailles les plus élevées sont enregistrées dans le milieu rural des régions de Tambacounda, Sédhiou et Matam, avec plus de 11 personnes en moyenne par ménage ordinaire. Par contre, les tailles les moins élevées sont notées dans le milieu urbain de Dakar et Ziguinchor avec moins de 7 personnes en moyenne par ménage ordinaire. Le tableau suivant donne la répartition de la taille des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence.

**Tableau IX8 : Répartition de la taille moyenne des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence**

Région	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	National
Dakar	6,2	-	6,2
Ziguinchor	6,6	7,4	6,9
Diourbel	9,7	11,7	10,3
Saint-Louis	8,3	8,6	8,4
Tambacounda	8,7	12,5	11,2
Kaolack	8,5	12,2	10,5
Thiès	8	11	9,1
Louga	8,9	9,2	9,1
Fatick	8,3	10,8	10,1
Kolda	9,2	11,5	10,5
Matam	11,4	11,2	11,3
Kaffrine	9,4	11,4	11
Kédougou	7,1	7,9	7,7
Sédhiou	10,1	12,5	11,8
<b>Total</b>	<b>7,4</b>	<b>10,7</b>	<b>8,6</b>

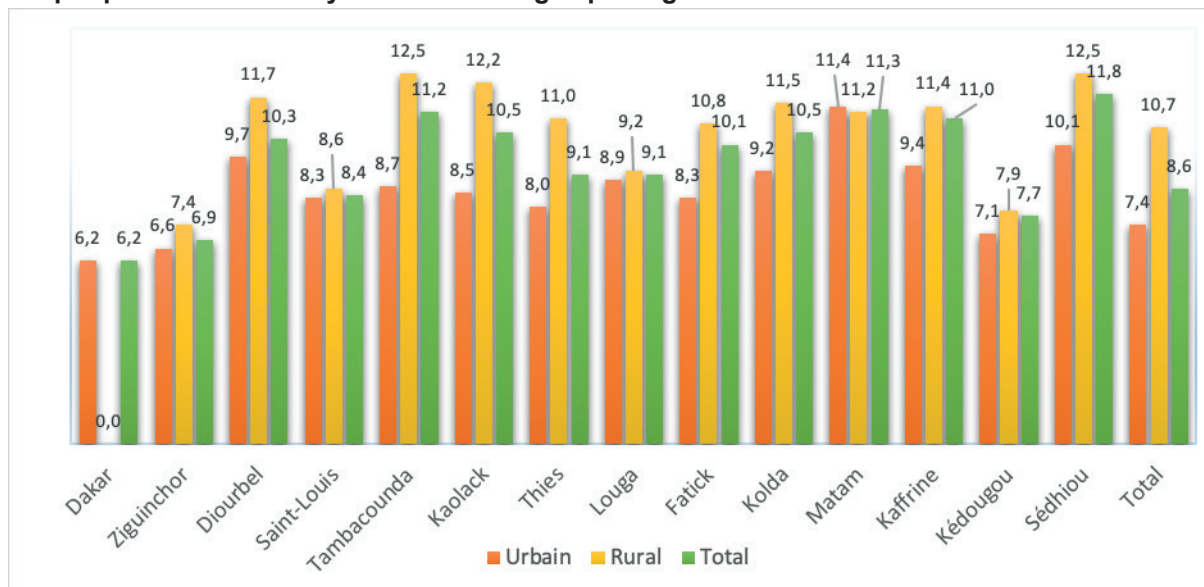
ANSD. RGPH-5, 2023

#### IX.4.1.2. Région de résidence

La taille du ménage varie selon la région de résidence. En effet, les ménages ordinaires les plus peuplés se trouvent dans la région de Sédhiou, avec une taille moyenne de 12 individus, suivie des régions de Matam, Tambacounda, Kaffrine, Kaolack et Kolda où la taille moyenne

des ménages ordinaires tourne autour de 11 individus. Par contre, la région de Dakar compte les ménages ordinaires les moins peuplés, avec 6 individus en moyenne par ménage. Globalement, pour toutes les régions, les ménages ruraux sont de taille plus grande que ceux des zones urbaines, sauf la région de Matam. Cet écart est plus important dans les régions de Tambacounda, Saint-Louis, Kaolack, Fatick, Sédhiou, Louga, Kédougou et Ziguinchor avec une différence d'au moins de 2 individus. Le graphique suivant donne la taille moyenne des ménages selon la région et le milieu de résidence.

Graphique IX1 : Taille moyenne des ménages par région et selon le milieu de résidence



ANSD. RGPH-5, 2023

### IX.4.2. Taille des ménages ordinaires et caractéristiques du chef de ménage

#### IX.4.2.1. Sexe

La répartition de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de ménage (Tableau 8) fait apparaître des disparités. En effet, la taille des ménages dirigés par des hommes est supérieure à celle des ménages dirigés par des femmes. Cette situation est observée dans toutes les régions, sauf la région de Dakar où les tailles sont presque similaires.

Pour les ménages dirigés par les hommes, la région de Sédhiou a la taille la plus élevée (12 en moyenne). Chez les chefs de ménage de sexe féminin, cette taille est plus grande dans la région de Matam, où elle est estimée à 10 individus. Pour les hommes, la taille des ménages la plus petite est observée dans la région de Dakar, avec 6 individus. Concernant les femmes, la taille la plus faible se trouve dans les régions de Ziguinchor et Kédougou avec 6 individus.

Tableau IX9 : Taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de ménage

Contexte de résidence	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	7,6	7,0	7,4
Rural	11,2	7,7	10,7

Contexte de résidence	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
<b>Milieu de résidence</b>			
<b>Région</b>			
Dakar	6,1	6,4	6,2
Ziguinchor	7,2	6,3	6,9
Diourbel	11,0	8,2	10,3
Saint-Louis	8,7	7,6	8,4
Tambacounda	11,7	7,8	11,2
Kaolack	11,2	7,9	10,5
Thiès	9,5	7,6	9,1
Louga	9,5	7,4	9,1
Fatick	10,9	7,4	10,1
Kolda	11,0	7,3	10,5
Matam	11,8	9,6	11,3
Kaffrine	11,4	7,7	11,0
Kédougou	8,1	5,6	7,7
Sédhiou	12,4	8,0	11,8
<b>Ensemble</b>	<b>9,1</b>	<b>7,2</b>	<b>8,6</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

#### IX.4.2.2. Age

Les résultats du RGPH-5 (**Tableau IX10** et **Graphique IX2**) montrent que, peu importe le sexe, plus l'âge du chef de ménage est élevé, plus la taille du ménage est importante. Cette taille varie en moyenne entre 3 et 13 individus. Comparée avec les résultats du dernier recensement (RGPHAE-2013), une augmentation de deux points est constatée par rapport à la valeur maximale (3 et 11 individus).

Les ménages les plus peuplés sont ceux dirigés par des chefs de ménage âgés de 80 ans et plus, soit 13 personnes en moyenne ; avec une moyenne de 14 individus pour ceux dirigés par les hommes et 10 pour ceux dirigés par les femmes.

Les ménages dirigés par un chef âgé d'au moins 45 ans, ont une taille plus élevée. En effet, la taille moyenne de ces ménages dépasse la moyenne nationale (9 individus par ménage). La même situation est observée quel que soit le sexe du chef de ménage. Les tailles moyennes de ménages les plus faibles sont enregistrées chez les chefs de ménage de moins de 35 ans, avec moins de 6 individus par ménage pour les deux sexes.

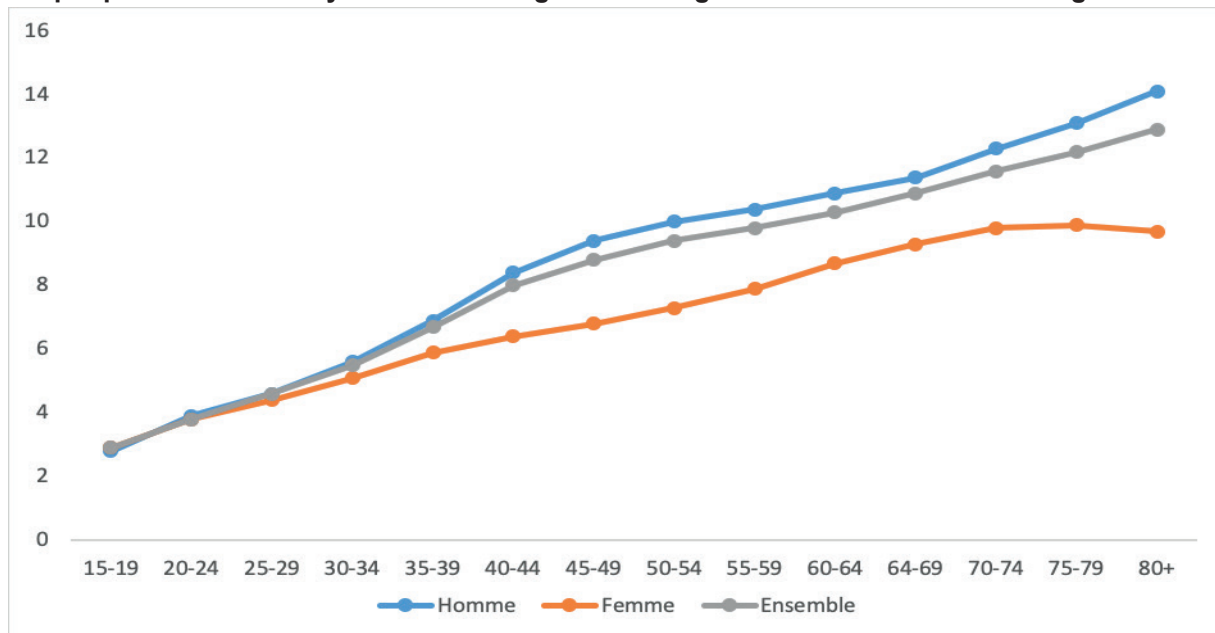
Cependant, la taille moyenne des ménages dirigés par un homme varie entre 3 chez les chefs de ménage de la tranche d'âge 15-19 ans, et plus de 10 individus, chez les chefs de ménage âgés de plus de 50 ans. Tandis que pour les ménages dirigés par une femme, elle varie de 3, chez les 15-19 ans, à plus de 7 individus chez les chefs de ménage âgés de plus de 50 ans.

Tableau IX10 : Taille moyenne des ménages par groupe d'âge selon le sexe du chef de ménage

Groupes d'âge	Sexe du chef de ménage		
	Homme	Femme	Ensemble
15-19	2,8	2,9	2,9
20-24	3,9	3,8	3,8
25-29	4,6	4,4	4,6
30-34	5,6	5,1	5,5
35-39	6,9	5,9	6,7
40-44	8,4	6,4	8,0
45-49	9,4	6,8	8,8
50-54	10,0	7,3	9,4
55-59	10,4	7,9	9,8
60-64	10,9	8,7	10,3
64-69	11,4	9,3	10,9
70-74	12,3	9,8	11,6
75-79	13,1	9,9	12,2
80+	14,1	9,7	12,9
<b>Total</b>	<b>9,1</b>	<b>7,2</b>	<b>8,6</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

Graphique IX2 : Taille moyenne des ménages selon l'âge et le sexe du chef de ménage



ANSD. RGPH-5, 2023

### IX.4.2.3. Etat matrimonial

La taille des ménages varie selon la situation matrimoniale du chef de ménage et le sexe. Les ménages qui enregistrent les effectifs les plus élevés sont ceux dirigés par un chef de ménage homme en situation de polygamie. En effet, plus le nombre d'épouses en co-résidence du chef

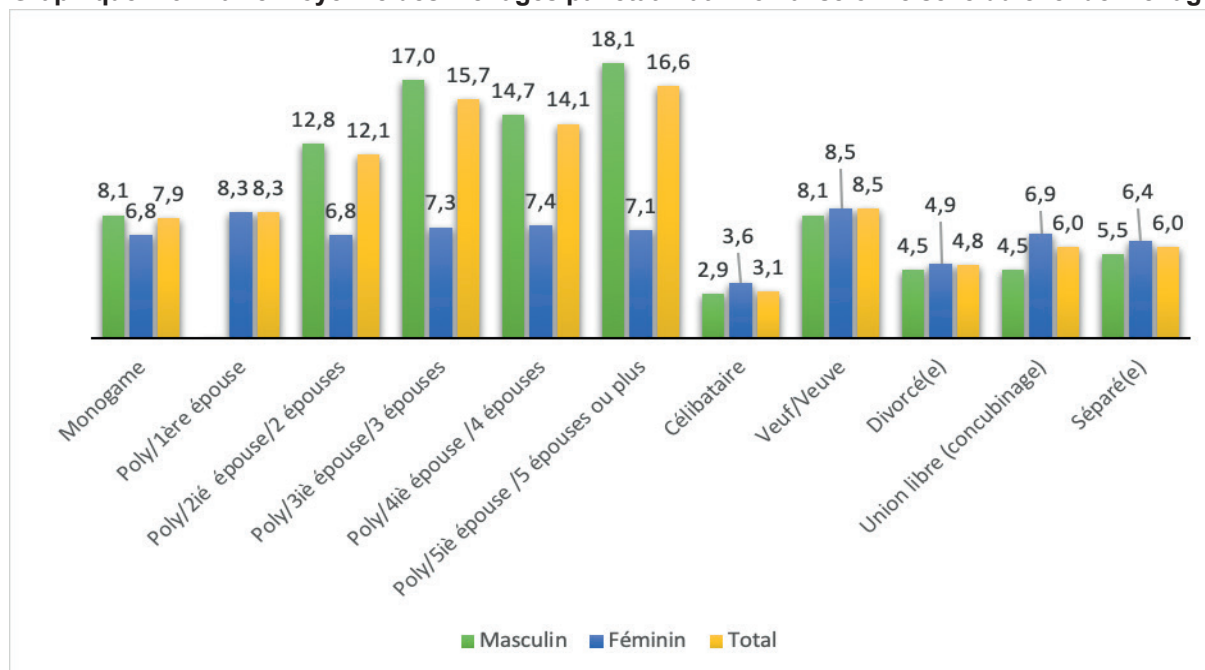
de ménage est important, plus grande est sa taille du ménage. La taille de ces ménages varie en moyenne entre 13 et 18 individus, selon le nombre d'épouses.

Toutefois, une légère différence est notée chez les femmes chefs de ménage mariées quel que soit le régime matrimonial (monogame ou polygame). En effet, leur taille moyenne tourne autour de 8 individus. Les hommes monogames chefs de ménage ont une taille moyenne de ménages de 8 individus.

Ainsi, les ménages dirigés par un célibataire comptent 3 individus en moyenne, contre 6 individus lorsque le chef de ménage est en concubinage ou séparé.

Par ailleurs, les ménages ayant comme chef veuf/veuve ont une taille moyenne de 8, s'approchant un peu de ceux des mariés monogames. Pour les chefs de ménages divorcés, la taille moyenne est de 5 individus. Il est observé que ceux dirigés par des femmes ont en moyenne une taille supérieure à ceux dirigés par des hommes, qu'ils soient célibataires, veufs, divorcés ou en union libre.

**Graphique IX3 : Taille moyenne des ménages par état matrimonial selon le sexe du chef de ménage**



ANSD. RGPH-5, 2023

#### IX.4.2.4. Niveau d'instruction

La taille du ménage varie avec le niveau d'instruction du chef de ménage quel que soit le sexe (**Tableau IX11** et **Graphique IX4**). Plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus la taille de son ménage est faible. Elle passe de 10 individus, chez les chefs de ménage non instruits, à 6 chez ceux de niveau supérieur.

Pour les chefs de ménage de sexe féminin, la taille moyenne varie de 8 individus, pour les sans niveaux, à 4 pour ceux ayant un niveau supérieur. La même situation est observée chez les chefs de ménage de sexe masculin; la taille moyenne passe de 10 individus pour les hommes qui n'ont aucun niveau à 6 pour les hommes de niveau supérieur.

Avec un même niveau d'instruction, les hommes chefs de ménage ont des tailles de ménages plus élevées que leurs homologues femmes. L'écart est plus élevé pour les ménages dirigés

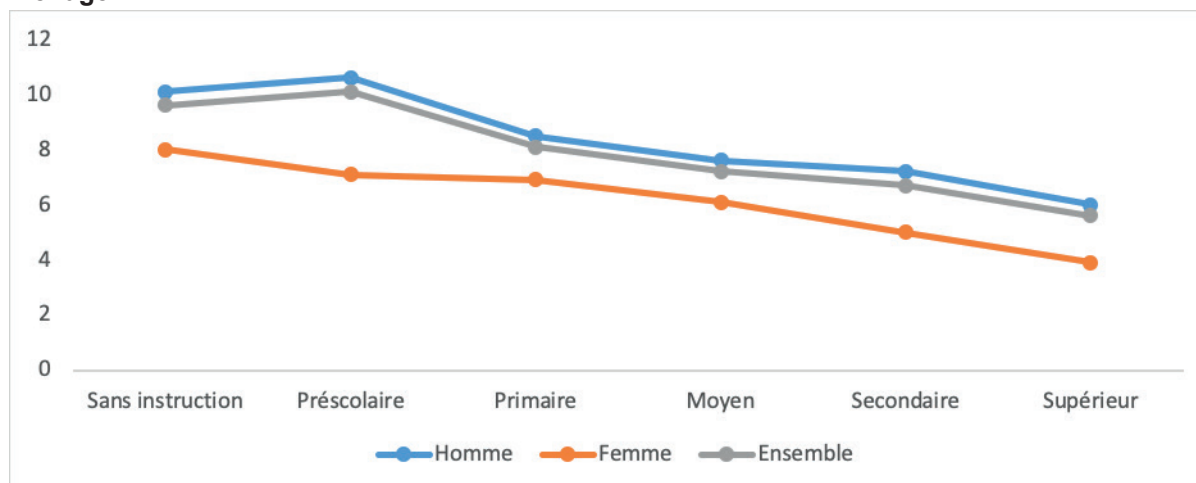
par des chefs de ménage de niveaux secondaire et supérieur, où il est de 2 individus. Par contre, pour les autres niveaux, l'écart est en moyenne d'un individu.

**Tableau IX11 : Taille moyenne des ménages par niveau d'instruction selon le sexe du chef de ménage**

Niveau d'instruction	Sexe du chef de ménage		
	Homme	Femme	Ensemble
Sans instruction	10,1	8,0	9,6
Préscolaire	10,6	7,1	10,1
Primaire	8,6	6,9	8,1
Moyen	7,6	6,1	7,2
Secondaire	7,2	5,0	6,7
Supérieur	6,0	3,9	5,6
<b>Total</b>	<b>9,1</b>	<b>7,2</b>	<b>8,7</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

**Graphique IX4 : Taille moyenne des ménages selon le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage**



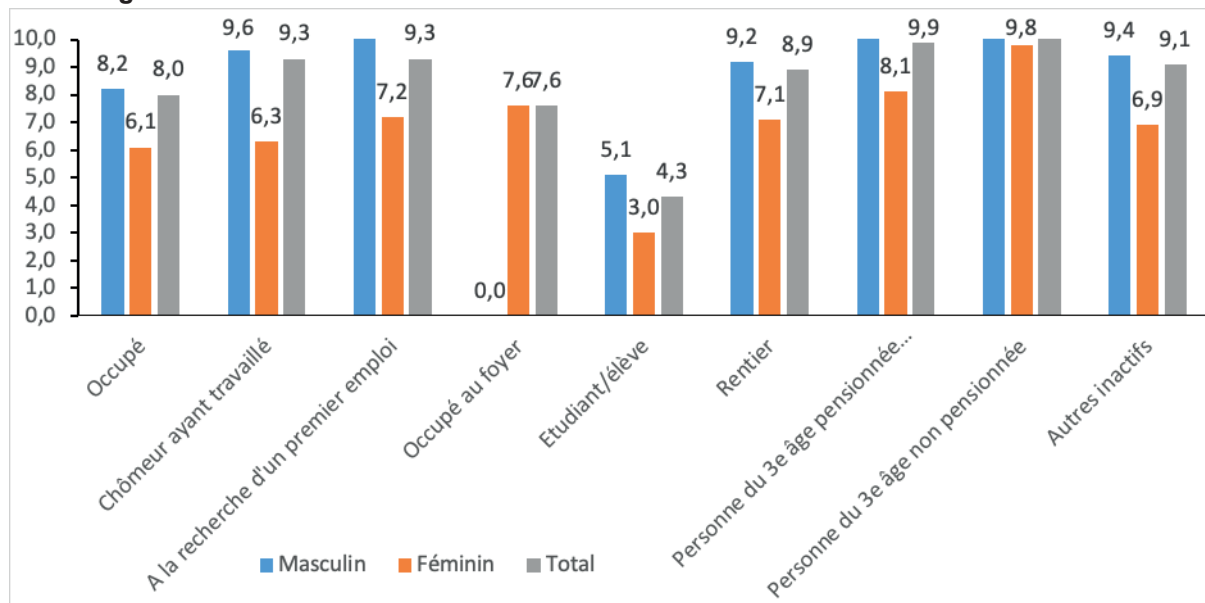
ANSD. RGPH-5, 2023

#### IX.4.2.5. Occupation

L'analyse de la taille des ménages par rapport à l'occupation du chef montre que les ménages dirigés par une personne du 3<sup>ème</sup> âge ont plus d'individus. En effet, La taille moyenne de ces ménages est égale à 10 individus. Par contre, les ménages dirigés par un étudiant ou élève ont moins d'individus, 5 personnes en moyenne y vivent, suivis des ménages dirigés par les personnes occupées au foyer, où 8 individus vivent en moyenne.

Par ailleurs, les personnes occupées et les chômeurs ayant déjà travaillé, les personnes à la recherche d'un premier emploi, les rentiers et les autres inactifs dirigent des ménages de 9 individus en moyenne (**Graphique IX5**).

**Graphique IX5 : Taille du ménage par situation par rapport à l'occupation selon le sexe du chef de ménage**



ANSD. RGPH-5, 2023

## XI.5. STRUCTURE DES MÉNAGES ORDINAIRES

### IX.5.1. Typologie des ménages ordinaires

Les résultats du RGPH-5 (**Graphique IX6**) montrent des disparités dans la structure des ménages. Au Sénégal, les ménages élargis sont les formes de ménages les plus répandues, et concernent 6 ménages sur 10. Ils sont suivis des ménages nucléaires qui représentent 17,8% des ménages. La forme de ménage monoparental est moins fréquente, elle ne représente que 4,6 % des ménages.

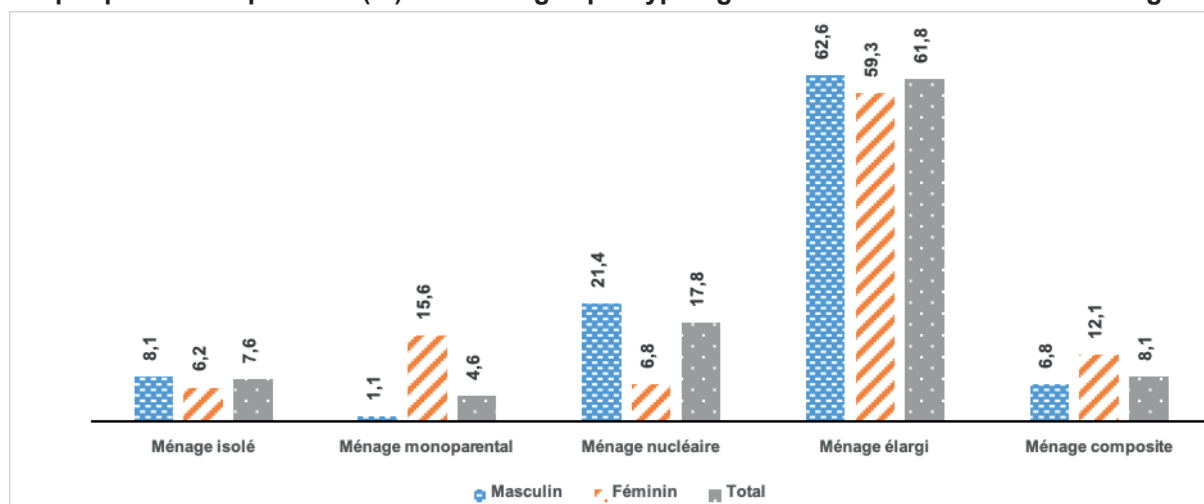
Quel que soit le sexe du chef de ménage, les ménages élargis restent les plus fréquents au Sénégal. Ces derniers concernent 62,6 % des ménages dirigés par un homme et 59,3 % de ceux dirigés par une femme. Une baisse importante de la proportion de ménages élargis dirigés par une femme est constatée, passant de 70,1 % au dernier recensement du RGPHAE de 2013 à 59,3% en 2023.

Les ménages monoparentaux et les ménages composites dirigés par une femme représentent respectivement 15,6% et 12,1%. Ils constituent les ménages les plus répandus dirigés par une femme après les ménages élargis.

En revanche, les ménages nucléaires et les ménages isolés, dirigés par une femme sont moins fréquents. Ils représentent respectivement 6,8% et 6,2% des ménages dirigés par une femme.

En ce qui concerne les ménages dirigés par un homme, le ménage nucléaire est observé pour un ménage sur quatre. Les ménages isolés, composites et monoparentaux quant à eux, constituent les moins fréquents, avec respectivement 6,8%, 8,1% et 1,1%.

Graphique IX6 : Répartition (%) des ménages par typologie selon le sexe du chef de ménage



ANSD. RGPH-5, 2023

## IX.5.2. Répartition spatiale et structure des ménages ordinaires

### IX.5.2.1. Milieu de résidence

Les ménages élargis sont les plus représentés et sont plus fréquents en milieu rural avec près de trois ménages sur quatre (73,1%) qu'en milieu urbain (55,2%). Les ménages élargis dirigés par un homme sont plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain (75,0 % contre 53,2 %). Par contre, pour les ménages élargis dirigés par une femme, les proportions sont presque identiques quel que soit le milieu de résidence (58,9 % en milieu urbain et 61,1% en milieu rural).

Les ménages nucléaires représentent 19,0% en milieu urbain et 15,8% en milieu rural. Ils constituent le deuxième type de structures de ménage le plus fréquent. Ce niveau est essentiellement dû aux ménages dirigés par les hommes, puisqu'ils en représentent plus du quart, quel que soit le milieu considéré (24,0% en milieu urbain et 17,8% en milieu rural), alors que les ménages, dont le chef de ménage est de sexe féminin, ne représentent que 7,7% en milieu urbain et 3,6% en milieu rural.

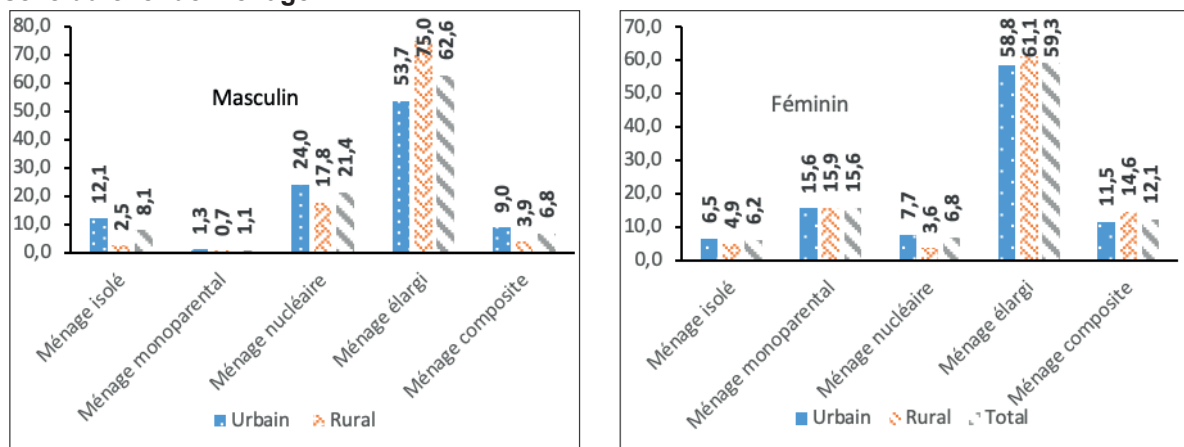
Il est noté une baisse de l'effectif des ménages nucléaires dirigés par un homme en milieu urbain (24,0%) et rural (17,8%) par rapport au dernier recensement qui était de 27,6% en milieu urbain et 26,4% en milieu rural.

En ce qui concerne les ménages monoparentaux, ils sont plus fréquents en milieu urbain (5,7% contre 2,9% en milieu rural). Toutefois, le pourcentage des ménages monoparentaux (15,6 %) dirigés par une femme est plus important que celui dirigés par des hommes (1,3 %), quel que soit le milieu de résidence.

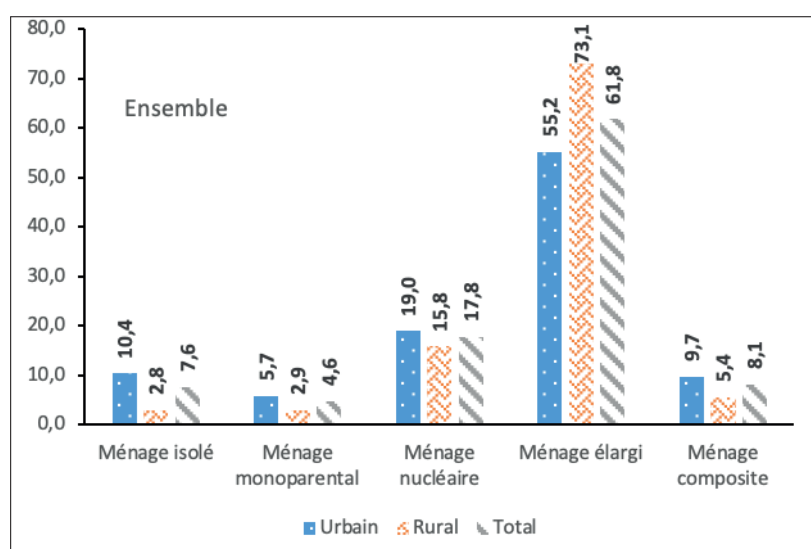
Pour ce qui est des ménages isolés, ils sont plus fréquents en milieu urbain, quel que soit le sexe du chef de ménage et majoritairement dirigé par des hommes (12,1% contre 6,5% pour les femmes). A l'inverse, en milieu rural, la proportion de ménages isolés dirigés par une femme est plus élevée (4,9 % contre 2,5 %).

Les ménages composites sont plus fréquents en milieu urbain (9,7%) et sont le plus souvent dirigés par les femmes.

Graphique IX7 : Répartition (%) des ménages par typologie selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage



ANSD. RGPH-5, 2023



ANSD. RGPH-5, 2023

### 1.1.1.1. Région de résidence

Dans l'ensemble, indépendamment au sexe du chef de ménage, les ménages élargis sont de loin les plus fréquents au Sénégal. Ils sont majoritairement dirigés par des hommes et les proportions les plus élevées (plus de 7 ménages sur 10) sont enregistrées dans les régions de Kaffrine (79,5%), Sédhiou (79,2%), Kolda (76,5%), Diourbel (75,3%), Kaolack (75,3%), Fatick (73,6%), Matam (72,9%), Louga (71,0%) et Tambacounda (70,6). Par contre, les proportions les plus faibles s'observent à Dakar (42,8%) et Kédougou (55,1%).

La répartition des ménages dirigés par un homme ou une femme varie d'une région à une autre. Pour les ménages élargis dirigés par une femme, elles représentent plus de 60% des ménages, sauf dans les régions de Ziguinchor (56,9%), Dakar (53,1%) et Kédougou (42,5%). La région de Kédougou se distingue par la plus faible proportion de ménages de cette catégorie.

En ce qui concerne les ménages nucléaires, ils sont plus fréquents chez les ménages dirigés par un homme que ceux dirigés par une femme, quelle que soit la région. Les régions les plus concernées sont Dakar (28,6%), Saint Louis (25,0%), Kédougou (23,9%) et Louga (22,0%).

L'inverse est constaté lorsqu'on s'intéresse aux ménages monoparentaux. En définitive, cette configuration reflète la situation observée au niveau national. La monoparentalité semble être une des caractéristiques des ménages dirigés par une femme alors que la nucléarisation caractérise les ménages dirigés par un homme.

Dans l'ensemble, les ménages isolés dirigés par des hommes sont plus fréquents dans les régions de Dakar (15,3%), Ziguinchor (13,2%) et Kédougou (10,9%). Toutefois, à l'inverse des autres régions, Kédougou se singularise par une proportion de ménages isolés dirigés par les femmes plus élevée (12%).

En ce qui concerne les ménages composites dirigés par des hommes, ils sont moins importants au niveau national. Ils sont plus fréquents dans la région de Dakar (11,8%) et moins fréquents au niveau de la région de Kaffrine (2,5%). La région de Kédougou a la proportion la plus élevée de ménages composites dirigés par une femme (18,8%).

**Tableau IX12 : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage et par région selon la typologie**

Sexe	Région	Typologie des ménages					Effectif
		Ménage isolé	Ménage mono-parental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	
Masculin	Dakar	15,3	1,5	28,6	42,8	11,8	432 422
	Ziguinchor	13,2	1,3	20,1	57,2	8,3	62 560
	Diourbel	3,8	1	14,6	75,3	5,3	144 437
	Saint-Louis	5,4	1,3	25	63,6	4,6	103 182
	Tambacounda	4,7	0,8	19,6	70,6	4,2	74 898
	Kaolack	4,3	0,7	15,5	75,3	4,2	97 804
	Thiès	7,7	1	20,6	64,6	6,1	199 256
	Louga	2,7	0,8	22	71	3,5	97 245
	Fatick	4,5	0,8	15,7	73,6	5,4	69 113
	Kolda	3,3	0,5	16,4	76,5	3,3	75 491
	Matam	3,2	1,1	18,7	72,9	4,2	53 582
	Kaffrine	2,2	0,4	15,4	79,5	2,5	65 543
	Kédougou	10,9	1,2	23,9	55,1	8,8	26 282
	Sédhiou	3,3	0,5	12,8	79,2	4,2	42 247
	<b>Total</b>		<b>8,1</b>	<b>1,1</b>	<b>21,4</b>	<b>62,6</b>	<b>6,8</b>
Féminin	Dakar	8,3	16,8	9,8	53,1	11,9	200 159
	Ziguinchor	9,6	14,4	4,4	56,9	14,8	25 125
	Diourbel	3,9	11,8	3,6	66,4	14,3	50 352
	St-Louis	3,9	16	6	62,9	11,1	35 069
	Tambacounda	4,6	18	6,4	60,8	10,2	11 603
	Kaolack	3,7	13,2	4,8	65,8	12,5	25 337
	Thiès	5	15,9	6,6	62,7	9,8	66 683
	Louga	3,5	16,4	3,4	62,7	14	23 085
	Fatick	4,9	16	3,7	63,5	12	18 865
	Kolda	4	17,2	4	65,9	9	10 709
	Matam	2,6	11,5	3,3	69,8	12,9	16 783
	Kaffrine	4,5	14,4	3,8	63,7	13,6	6 301
	Kédougou	12	20,6	6	42,5	18,8	5 095
	Sédhiou	5,2	13,7	2,9	65,8	12,4	6 206
	<b>Total</b>		<b>6,2</b>	<b>15,6</b>	<b>6,8</b>	<b>59,3</b>	<b>12,1</b>

Sexe	Région	Typologie des ménages					Effectif
		Ménage isolé	Ménage mono-parental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	
Ensemble	Dakar	13,1	6,4	22,6	46,0	11,8	632 581
	Ziguinchor	12,1	5,1	15,6	57,1	10,1	87 685
	Diourbel	3,9	3,8	11,8	73,0	7,6	194 789
	St-Louis	5,1	5,0	20,2	63,5	6,3	138 251
	Tambacounda	4,7	3,1	17,8	69,3	5,0	86 501
	Kaolack	4,1	3,3	13,3	73,4	5,9	123 141
	Thiès	7,0	4,8	17,1	64,1	7,0	265 939
	Louga	2,9	3,8	18,4	69,4	5,5	120 330
	Fatick	4,6	4,0	13,2	71,4	6,8	87 978
	Kolda	3,4	2,6	14,8	75,2	4,0	86 200
	Matam	3,1	3,5	15,0	72,1	6,2	70 365
	Kaffrine	2,4	1,6	14,4	78,1	3,5	71 844
	Kédougou	11,1	4,4	21,0	53,1	10,5	31 378
	Sédhiou	3,6	2,2	11,5	77,5	5,3	48 453
	<b>Total</b>		<b>7,6</b>	<b>4,6</b>	<b>17,8</b>	<b>61,8</b>	<b>8,1</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

### IX.5.3. Caractéristiques descriptives de la structure des ménages ordinaires

#### IX.5.3.1. Age du chef de ménage

La répartition des ménages selon la typologie laisse apparaître une prépondérance des ménages élargis, quel que soit le sexe. La fréquence des ménages élargis augmente dans le même sens que l'âge du Chef de ménage (graphiques 9.8 et 9.9).

On note une prépondérance des ménages composites et isolés pour les chefs de ménages hommes âgés de moins de 25 ans et les femmes âgées de moins de 20 ans (graphiques 9.8 et 9.9). Les ménages isolés concernent le plus souvent des personnes d'un âge relativement jeune, quel que soit le sexe du chef de ménage. Une baisse de la proportion de ménages de ce type s'observe avec l'accroissement de l'âge indépendamment du sexe. En revanche, la situation inverse s'observe à partir de 65 ans pour les ménages dont le chef de ménage est de sexe féminin.

La répartition des ménages ayant un chef de ménage de sexe masculin selon la typologie par groupe d'âge, montre que le ménage nucléaire constitue la deuxième catégorie la plus fréquente parmi les ménages dirigés par les hommes âgés de 30 ans et plus. Elle est suivie respectivement des ménages isolés, composites et monoparentaux (graphique 9.8).

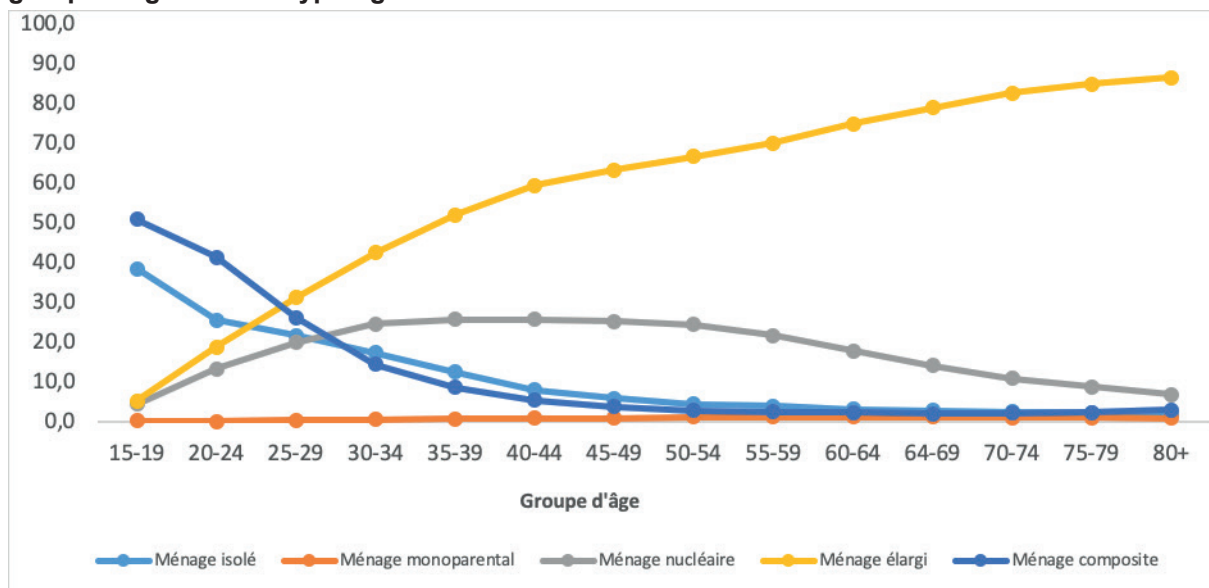
Les ménages monoparentaux concernent essentiellement les chefs de ménage de sexe féminin ayant un âge compris entre 20 et 60 ans. Toutefois, les plus fortes proportions s'observent chez les chefs de ménage dont l'âge est compris entre 35 et 49 ans (22,9% pour les chefs de ménage de 35-39 ans et 23,8% pour ceux ayant 40-44 ans).

Tableau IX13 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe masculin par groupe d'âge selon la typologie

Groupes d'âges	Ménage isolé	Ménage monoparental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	Effectif
15-19	38,6	0,4	4,6	5,4	51	7 812
20-24	25,7	0,3	13,5	19	41,5	28 847
25-29	21,8	0,5	20	31,3	26,4	69 300
30-34	17,5	0,7	24,7	42,6	14,5	125 246
35-39	12,6	0,8	25,8	52,1	8,7	178 436
40-44	8,1	1	25,8	59,6	5,5	203 721
45-49	6	1,1	25,4	63,5	3,9	193 087
50-54	4,5	1,3	24,5	66,8	2,9	188 001
55-59	4,1	1,3	21,8	70,2	2,6	142 780
60-64	3,3	1,4	17,9	75	2,4	148 059
64-69	3	1,3	14,3	79,1	2,2	105 883
70-74	2,6	1,2	11,1	82,8	2,3	79 427
75-79	2,4	1,2	9	85	2,4	36 510
80+	2,2	1,1	7	86,6	3,1	36 956
<b>Total</b>	<b>8,1</b>	<b>1,1</b>	<b>21,4</b>	<b>62,6</b>	<b>6,8</b>	<b>1 544 064</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

Graphique IX8 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe masculin par groupe d'âge selon la typologie



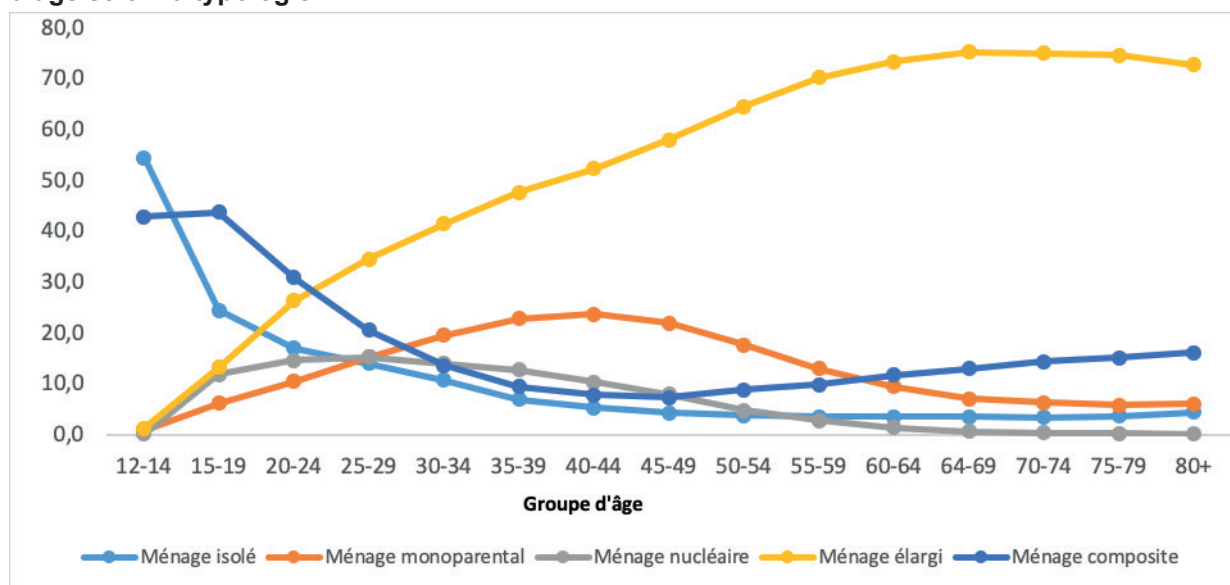
ANSD. RGPH-5, 2023

Tableau IX14 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe féminin par groupe d'âge selon la typologie

Groupes d'âges	Ménage isolé	Ménage mono-parental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	Effectif
Moins de 15	54,6	0,9	0,2	1,4	43	2 597
15-19	24,5	6,3	12	13,4	43,9	3 262
20-24	17,1	10,6	14,7	26,5	31	13 764
25-29	14,1	15,3	15,3	34,7	20,6	25 619
30-34	10,8	19,7	14,1	41,6	13,7	39 351

Groupes d'âges	Ménage isolé	Ménage mono-parental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	Effectif
35-39	7,1	22,9	12,8	47,7	9,5	51 806
40-44	5,4	23,8	10,4	52,4	7,9	53 323
45-49	4,4	22,1	8,1	58,1	7,4	54 573
50-54	3,9	17,7	4,9	64,7	8,9	58 673
55-59	3,7	13,1	2,9	70,3	10	50 328
60-64	3,6	9,6	1,5	73,5	11,8	52 463
64-69	3,6	7,2	0,8	75,3	13,1	38 743
70-74	3,5	6,4	0,5	75,1	14,5	29 231
75-79	3,8	5,9	0,4	74,7	15,2	13 910
80+	4,5	6,2	0,2	72,8	16,2	13 729
<b>Total</b>	<b>6,2</b>	<b>15,6</b>	<b>6,8</b>	<b>59,3</b>	<b>12,1</b>	<b>501 372</b>

ANSD. RGPH-5, 2023

**Graphique IX9 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe féminin par groupe d'âge selon la typologie**


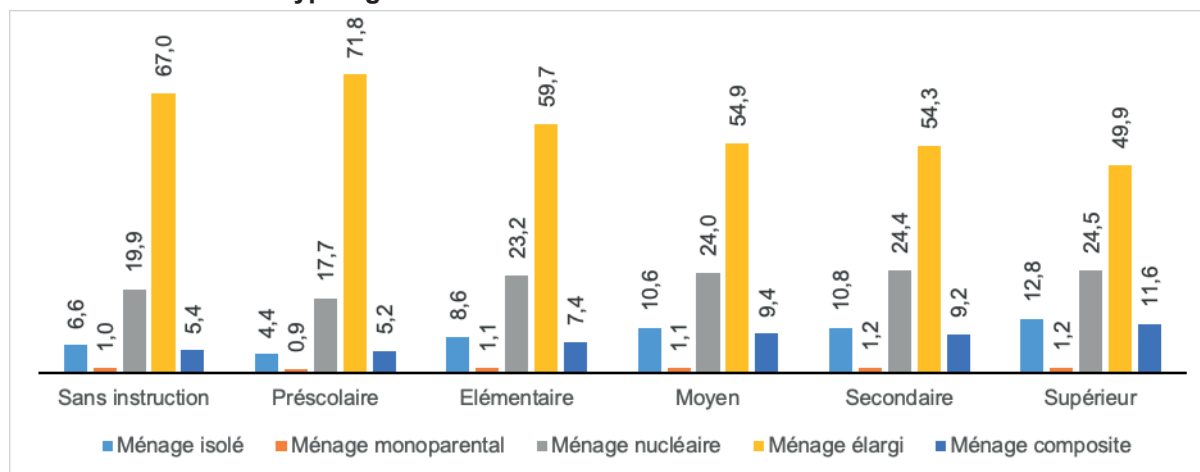
ANSD. RGPH-5, 2023

### IX.5.3.2. Niveau d'instruction du chef de ménage

L'analyse du niveau d'instruction montre la prépondérance des ménages élargis indépendamment du niveau et du sexe du chef de ménage (**Graphique IX10** et **Graphique IX11**) qui diminue avec le niveau d'instruction. En effet, plus le niveau d'instruction est élevé plus la proportion de ménages élargis est faible. Elle passe de 67,0 % chez les chefs de ménages de sexe masculin qui ont aucun niveau à 49,9% pour ceux de niveau supérieur. La même situation est observée chez les ménages élargis dirigés par une femme avec 63,0% qui n'ont aucun niveau à 36,9% qui ont le niveau supérieur.

A l'inverse, les proportions de ménages nucléaires, composites et isolés dirigés par un chef de ménage homme augmentent avec le niveau d'instruction. En effet, elles passent respectivement de 19,9%, 6,6% et 5,4% pour les sans instruction à 24,5%, 12,8% et 11,6% pour ceux de niveau supérieur.

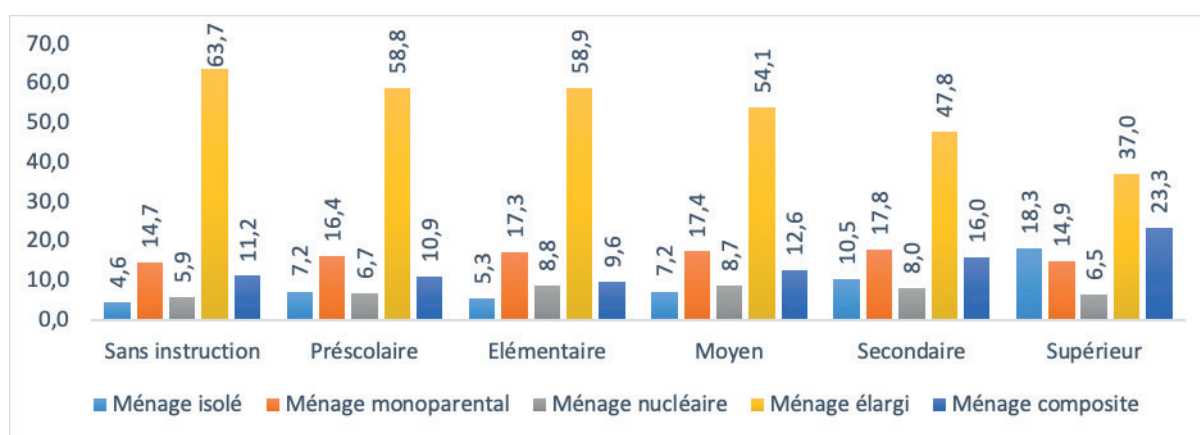
**Graphique IX10 : Répartition (%) des ménages dirigés par un chef de sexe masculin par niveau d'instruction selon la typologie**



ANSD. RGPH-5, 2023

Par ailleurs, aucune variation n'est notée pour les ménages monoparentaux dirigés par un homme ; leur proportion tourne autour de 1% quel que soit le niveau d'instruction. Chez les chefs de ménage de sexe féminin, la proportion des ménages isolés et composites augmentent avec le niveau d'instruction du chef de ménage, elle est passée respectivement de 4,6% et 11,2% chez les femmes chefs de ménage sans niveau à 14,9% et 23,3% chez les femmes chefs de ménage ayant atteint le niveau supérieur. Pour les ménages monoparentaux et nucléaires, les proportions les plus élevées sont observées chez les femmes de niveau secondaire avec respectivement 17,8% et 8,0%.

**Graphique IX11 : Répartition (%) des ménages dirigés par un chef de sexe féminin par niveau d'instruction selon la typologie**



ANSD. RGPH-5, 2023

### IX.5.3.3. Etat matrimonial du chef de ménage

Les résultats du RGPH-5 mettent en évidence des différences sur les types de ménages selon l'état matrimonial du chef de ménage et comparativement au sexe du Chef de ménage. En effet, les ménages élargis sont largement majoritaires chez les chefs de ménage de sexe masculin polygames (87,8%), monogames (59,5%) et veufs (58,0%). Les ménages élargis dominent chez les femmes chef de ménage, sauf pour les femmes célibataires (19,5%). Les proportions de ménages élargis les plus élevées sont enregistrées chez les femmes veuves (71,6%), polygames (64,6%) et monogames (56,8%).

Les ménages isolés sont plus nombreux chez les chefs de ménage de sexe masculin célibataires (48,5%), divorcés (37,8%), séparés (34,8%) et en union libre (33,1%). Par contre, pour les femmes chefs de ménage, la proportion de ménages isolés la plus élevée est enregistrée chez les femmes célibataires avec 31,6%.

La monoparentalité est plus fréquente chez les divorcées (30,3%) et les séparées (25,4%) pour les ménages dont le chef est de sexe féminin. Elle représente environ deux ménages sur dix parmi ceux des femmes vivant en union libre (18,7%), en union monogamique (16,9%) ou polygamique (14,8%). Lorsque le chef de ménage est un homme, la monoparentalité concerne surtout les veufs (13,5%), les séparés (12,1%) et les divorcés (12,1%).

Les ménages composites sont plus fréquents chez les chefs de ménage de sexe masculin célibataires (48,0%), en union libre (42,8%), divorcés (26,6%) et séparés (22,2%). En revanche, pour les femmes chefs de ménage, les ménages composites sont majoritairement plus fréquents.

**Tableau IX15 : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage et par état matrimonial selon la typologie**

Sexe	Etat matrimonial	Typologie des ménages					Effectif
		Ménage isolé	Ménage mono-parental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	
Masculin	Monogame	5,7	1	29,6	59,5	4,2	1 003 308
	Polygame	1,9	0,5	8,3	87,8	1,5	405 623
	Célibataire	48,5	1,2	0	2,3	48	106 685
	Veuf	13	13,5	0	58	15,5	14 576
	Divorcé	37,8	12,1	0	23,5	26,6	12 404
	Union libre (concubinage)	33,1	4,8	0	19,3	42,8	517
	Séparé	34,8	12,1	0	30,9	22,2	952
	<b>Total</b>	<b>8,1</b>	<b>1,1</b>	<b>21,4</b>	<b>62,6</b>	<b>6,8</b>	<b>1 544 064</b>
Féminin	Monogame	4	16,9	13,8	56,8	8,4	164 074
	Polygame	3,1	14,8	7,9	64,6	9,7	146 582
	Célibataire	31,6	10,7	0	19,5	38,1	39 902
	Veuve	3,6	13,5	0	71,6	11,3	124 929
	Divorcée	11,2	30,3	0	45,4	13	23 559
	Union libre (concubinage)	7,2	18,7	0	55,7	18,4	819
	Séparée	7,1	25,4	0	55,5	12	1 507
	<b>Total</b>	<b>6,2</b>	<b>15,6</b>	<b>6,8</b>	<b>59,3</b>	<b>12,1</b>	<b>501 372</b>
Ensemble	Monogame	5,5	3,2	27,4	59,1	4,8	1 167 409
	Polygame	2,2	4,3	8,2	81,6	3,7	552 170
	Célibataire	43,9	3,8	,0	7,0	45,3	146 594
	Veuve	4,6	13,5	0,0	70,2	11,7	139 505
	Divorcée	20,4	24,1	0,0	37,9	17,7	35 963
	Union libre (concubinage)	17,2	13,3	0,0	41,6	27,8	1 336
	Séparée	17,8	20,3	0,0	46,0	16,0	2 459
	<b>Total</b>	<b>7,6</b>	<b>4,6</b>	<b>17,8</b>	<b>61,8</b>	<b>8,1</b>	<b>2 045 436</b>

ANSD. RGP-H-5, 2023

## CONCLUSION

Les résultats du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) montrent la prépondérance des ménages ordinaires (99,3%) qui abritent 97,5% de la population du Sénégal. Ils sont essentiellement dirigés par des hommes (75,5%).

Les ménages ordinaires sont caractérisés par une taille encore élevée, avec une moyenne de 9 individus par ménages, surtout en milieu rural où 11 individus en moyenne sont dénombrés par ménage. Les ménages collectifs sont constitués majoritairement de daaras traditionnels, environ six ménages collectifs sur dix.

Les ménages ordinaires les plus peuplés se trouvent dans la région de Sédhiou, avec une taille moyenne de 12 individus. Il a été constaté que les ménages dirigés par un chef âgé de 45 ans ou plus ont des effectifs plus élevés. En effet, la taille moyenne de ces ménages dépasse la moyenne de 9 individus (moyenne national).

Les ménages qui enregistrent les nombres d'individus les plus élevés sont ceux dirigés par un chef de ménage homme en situation de polygamie. La taille du ménage varie dans le sens inverse du niveau d'instruction du chef de ménage quel que soit le sexe.

La structure des ménages est quand-à-elle largement dominée par les ménages élargis, quels que soient le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage. Ils concernent six (6) ménages sur dix (10), localisés essentiellement en milieu rural et majoritairement dirigés par des hommes.

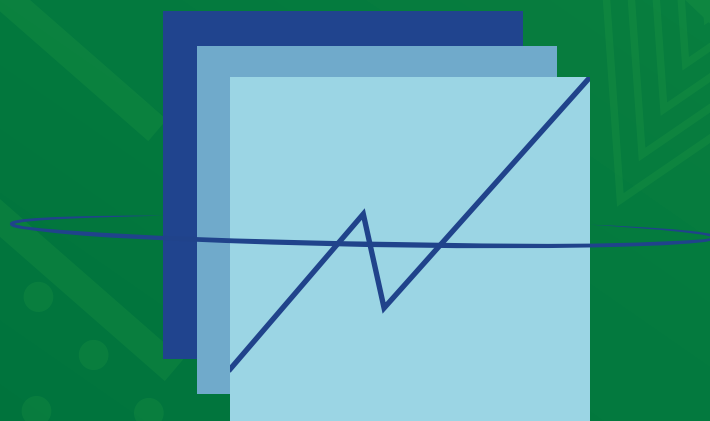
La structure des ménages varie selon les caractéristiques du chef de ménages. En effet, plus l'âge du chef de ménage est élevé, plus la fréquence des ménages élargis est élevée, les proportions les plus fortes s'observent chez les chefs de ménage d'un âge relativement avancé. L'analyse du niveau d'instruction montre la prépondérance des ménages élargis pour tous les niveaux d'instruction.

Les résultats du RGPH-5 révèlent, en outre, que les ménages élargis sont largement majoritaires chez les chefs de ménage de sexe masculin polygames (87,8%), monogames (59,5%) et veufs (58,0%). S'agissant des femmes chefs de ménage, les ménages élargis sont dominants, sauf pour les femmes célibataires chefs de ménage (19,5%). Les proportions de ménages élargis les plus élevées sont enregistrées chez les femmes veuves (71,6%), polygames (64,6%) et monogames (56,8%).

Les ménages isolés sont plus nombreux chez les chefs de ménage de sexe masculin célibataires, divorcés, séparés et en union libre. Par contre, pour les femmes chefs de ménage, la proportion de ménages isolés la plus élevée est enregistrée chez les femmes célibataires avec trois ménages sur dix.

La monoparentalité est plus fréquente chez les divorcées (30,3%) et les séparées (25,4%) pour les ménages dont le chef est de sexe féminin.





**ANSD**

Agence Nationale de la  
Statistique et de la Démographie



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15